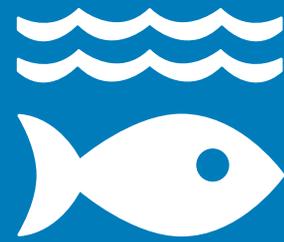


# 14 VIE AQUATIQUE



## PRINCIPAUX AXES DE L'ODD 14

- I. Lutter contre la pollution marine de tous types,
- II. Protéger la biodiversité marine
- III. Assurer une pêche durable et un partage équitable des ressources économiques, lutter contre la surpêche

## REALISATIONS ET ENJEUX

La Tunisie compte 64 îles et îlots et un littoral de 1600 km de long, abritant des écosystèmes variés, aussi bien littoraux (avec de nombreuses biocénoses des étages Supra, Medio, Infra et Circa-littoral tel que celles des sables fins partiellement humectées par l'eau de mer, Herbiers de posidonie. Coralligène, etc.), profonds et/ou du large (eaux du large avec ses espèces pélagiques, coraux blancs profonds, hauts fonds et bancs, etc.). Certains écosystèmes sont très particuliers, soit par leur richesse spécifique et/ou par l'abondance relative des espèces, ou par les espèces rares qu'elles hébergent comme la flore et la faune marines et aquatiques. A ce jour, en Tunisie, plus de 600 espèces végétales marines et aquatiques ont été recensées tout au long du littoral tunisien et plus de 3400 espèces animales marines et aquatiques, inégalement réparties au long de la côte et selon la profondeur, sont identifiées<sup>117</sup>. Comme tous les pays de la rive sud de la Méditerranée, cette diversité biologique et cette richesse aquatique subissent des pressions de plus en plus croissantes (l'urbanisation, l'érosion marine, les déchets en mer et la pollution, l'élévation du niveau de la mer due aux changements climatiques, surpêche et pêche illicite, etc.).

### I. Lutter contre la pollution marine de tous types,

La pollution, sous diverses formes (solides, liquides, aérienne, etc.), constitue une entrave de plus en plus contraignante à la conservation de la biodiversité en Tunisie, notamment la biodiversité marine<sup>118</sup>. L'actualisation du Plan d'Action National, en 2015, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (dans le cadre de la Convention de Barcelone) a permis de mettre à jour la liste des zones sensibles selon la méthodologie développée par le Plan d'Action pour la Méditerranée. Une dizaine de sites sensibles ont été identifiés, suite à cet exercice d'actualisation, dont un seul site critique prioritaire de type A, 05 sites critiques de type B, et 03 sites sensibles (PAN, 2015). L'objectif huit d'Aichi vise aussi à réduire la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs, à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction éco-systémique et à la biodiversité<sup>119</sup>. Cependant, les résultats de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi, considérés comme des objectifs nationaux pour la période transitoire 2015-2018, montrent l'absence d'un changement notable du niveau de la pollution malgré les efforts entrepris.

De même, le plan d'action national pour la diversité biologique prévoit de renforcer le contrôle et la lutte contre la pollution du milieu naturel, notamment le milieu marin et côtier. Des investissements ont été réalisés dans le domaine d'assainissement et du traitement des eaux usées à cette fin.

<sup>117</sup> Sixième rapport national sur la biodiversité, 2018.

<sup>118</sup> Sixième rapport national sur la biodiversité, 2018.

<sup>119</sup> Recommandations pour l'amélioration des rendements des STEP.

En outre, les entreprises industrielles bénéficient d'un soutien financier auprès du fonds de dépollution (FODEP) pour réduire la pollution industrielle. Ce fonds a permis de fournir à ces entreprises industrielles des subventions atteignant 20% du coût des projets de dépollution industrielle.

Concernant l'amélioration de la gestion des aires marines protégées, trois zones ont été sélectionnées (Zembra, Galite et Kuriat). La protection et la rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques ainsi que le développement de l'aquaculture constituent des axes fondamentaux de la stratégie de développement du secteur de la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2020.

## II. Protéger la biodiversité marine

La protection de la biodiversité marine et l'amélioration de la gestion des aires marines protégées sont parmi les actions du Plan d'Action National pour la diversité biologique. Les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2014-2020 visent aussi à renforcer la gestion intégrée et harmonieuse de la bande littorale, lutter contre l'érosion des côtes et préserver les écosystèmes côtiers et insulaires<sup>120</sup>. Les mesures mises en œuvre pour la conservation de la biodiversité marine sont principalement (i) la création d'aires protégées marines et côtières suite à la promulgation de la loi n° 2009-49 du 20 juillet 2009 relative aux aires marines et côtières protégées, (ii) l'instauration du repos biologique visant la conservation et la reconstitution des richesses halieutiques dans des sites particuliers, et (iii) la mise en place de deux ceintures de récifs artificiels dans le golfe de Gabes, un site réputé par sa richesse mais aussi par la pression à laquelle il est soumis.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de la conservation de la biodiversité marine et l'amélioration de la gestion des aires marines protégées sont parmi les actions du Plan d'Action National pour la diversité biologique qui contribueront à l'atteinte de cette cible. Des travaux de réhabilitation et d'aménagement ont concerné plusieurs zones du pays (Sebkha Ben Ghayadha Mahdia, Baie de Monastir). Des travaux de protection du littoral tunisien contre l'érosion côtière ont été mis en œuvre sur plusieurs zones (Cap Gammarth à Carthage, Iles de Kerkennah, Sousse Nord, Rafraf, banlieue Sud). La protection et la réhabilitation des dunes bordières traduisent également un effort vers la préservation des zones marines et côtières en Tunisie.

L'objectif 11 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en Tunisie stipule que d'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique en Tunisie et les services fournis par les écosystèmes, soient conservées au moyen de (i) réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et (ii) d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin<sup>121</sup>.

## III. Assurer une pêche durable et un partage équitable des ressources économiques, lutter contre la surpêche

Le plan national de développement 2016-2020 prévoit de lutter contre la pêche illicite et de protéger les richesses marines contre la pollution et la conservation de la diversité biologique en continuant à mettre en place le système de surveillance par satellite sur les navires de grande et moyenne taille (1000 bateaux). La mise en place d'équipes régionales vise à assurer le contrôle humain dans les régions côtières. Le Plan d'Action National pour la diversité biologique prévoit l'atténuation des pressions humaines et des impacts sur la conservation des aires marines protégées.

<sup>120</sup> Stratégies Nationale de Développement Durable, page 71.

<sup>121</sup> 5eme rapport national sur la diversité biologique, page 61.

Des mesures spécifiques de contrôle sont assurées par les services du ministère de l'Agriculture (MA), ainsi que par les services de la Garde Nationale Marine. La mise en repos de pêche pour certaines espèces notamment le poulpe, la crevette royale, rouget, langouste etc. est règlementé avec un arrêté du MA.

L'objectif 3 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en Tunisie insiste sur l'élimination et la révision des subventions néfastes pour la diversité biologique. Cet objectif indique que « D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique en Tunisie, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique en Tunisie sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.»<sup>122</sup>. Cependant, selon le 5ème rapport national sur la diversité biologique, l'avancement sur cet objectif est jugé faible.

## DES DEFIS A SURMONTER

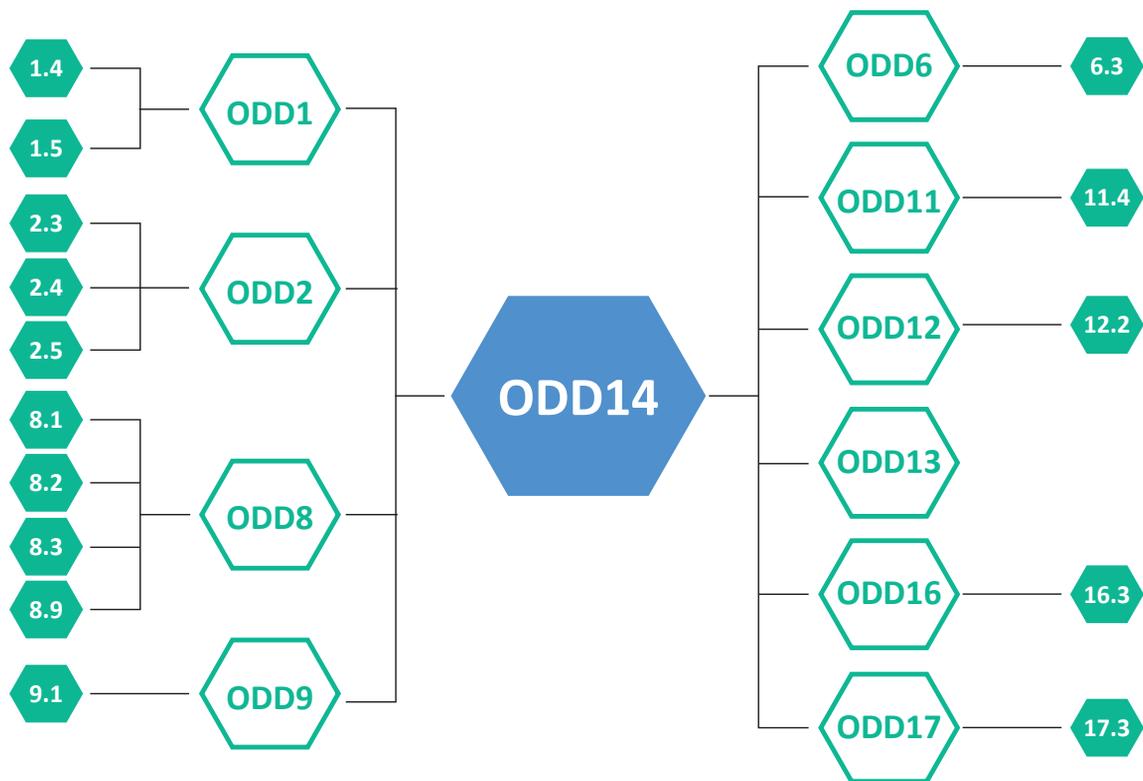
L'emplacement géographique de la Tunisie l'expose à la pollution marine, les risques de désastre ne cessent d'accroître vu que plus de 300 millions de tonnes de pétrole transitent par la méditerranée près des côtes tunisiennes. L'adhésion à la stratégie de Sendai en 2015 pour réduire le risque de catastrophes naturelles traduit une prise de conscience et une volonté vers leur réduction.

La pollution, les effets du changement climatique et la surexploitation des ressources dues principalement au non-respect des périodes du repos biologique ainsi qu'à l'insuffisance des ressources humaines chargées du contrôle semblent les principaux défis de la cible 14.4. Certaines espèces invasives introduites par les effets des changements climatiques sont également des éléments perturbateurs pour l'écosystème marin.

## SYNERGIES ET LIENS AVEC LES AUTRES ODD

La Tunisie poursuit ses efforts pour conserver et exploiter de manière durable ses ressources marines tout en adoptant une approche participative. Dans cette perspective, une cartographie des parties prenantes concernées a été élaborée par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement englobant les représentants suivants : Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale, Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et l'aménagement du Territoire, Ministère du Tourisme, Ministère de l'Industrie et des PME, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Ministère de l'Education, Groupements interprofessionnels spécialisés, Syndicat des Pêcheurs, le secteur Privé, les ONGs actives dans les domaines de l'Environnement et de la biodiversité y compris les organisations féminines et les instances d'appui technique et financier (nationale, régionale et internationale).

<sup>122</sup> 5ème rapport national sur la diversité biologique, 2014. Voir aussi « Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030 », 2017



## BONNES PRATIQUES

Les réalisations suivantes peuvent être considérées comme de bonnes pratiques (figure ci-dessous):

